



APPEL À CANDIDATURE

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Conformément aux articles 12 et 18 des Statuts ainsi que l'article 4 du Règlement Intérieur, nous procéderons le samedi 26 avril 2025 au renouvellement statutaire de la moitié des membres du Comité de l'Association Française du Berger Blanc.

- Le nombre de **postes à pourvoir** est de **5**.
- Le scrutin unique aura lieu **le samedi 26 avril 2025**, à la Brasserie l'Européen – 21 bis, boulevard Diderot – 75012 Paris.
- La **date limite** de **réception** des **candidatures** est fixée au **mercredi 12 mars 2025 minuit**.

Extrait de l'article 12 des Statuts de l'Association :

« Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le règlement intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération Cynologique Internationale, **être membre de l'association depuis au moins 36 mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours** et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre.

Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée jusqu'au jour du scrutin. »

Les personnes désirant faire acte de candidature doivent le faire par courrier, **en lettre suivie, lettre recommandée, ou Chronopost** et l'adresser chez :

SCP COURTOIS – BLIGNY
Maître Isabelle COURTOIS et Maître Arnaud BLIGNY
Candidatures Élections Statutaires
Association Française du Berger Blanc – AFBB
2 Boulevard Thiers
21072 DIJON

Merci de recopier scrupuleusement l'adresse. Ajouter la mention « Ne pas ouvrir » en rouge sur l'enveloppe.

Joindre **obligatoirement** :

- Une lettre de candidature **signée**, précisant sur l'honneur que le candidat remplit toutes les conditions d'éligibilité prévues à l'article 12 des Statuts de notre association, qu'il n'achète pas de chiens pour les revendre, qu'il n'a pas fait l'objet de condamnation pour mauvais traitement à animaux.
Cette lettre devra également comporter la mention : « Je certifie que mes déclarations ci-dessus sont exactes. J'accepte sans réserve, en cas de déclarations incomplètes ou inexactes, l'invalidation de ma candidature et/ou de mon élection éventuelle. »
- **Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité** (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- Une brève présentation personnelle (**profession de foi**) ne dépassant pas 2000 caractères et rédigée sur un format A4. Celle-ci sera imprimée et jointe au matériel de vote.

Les dossiers incomplets ou irrecevables ou hors délai seront rejetés par la Commission des Élections. Cette Commission, désignée par notre Comité, composée de Mmes Adeline JOLY, Catherine CONTET et Alexandra BOURGEOIS, effectuera toutes les formalités et contrôles prévus dans nos Statuts et Règlement Intérieur.

Recevez Chères Adhérentes, Chers Adhérents, nos amitiés cynophiles.

Le 18 février 2025, à LILLE

La Commission des Élections